

À REMPLIR PAR LE REQUÉRANT

Emplacement de la demande (Joindre un croquis si nécessaire)			
Numéro civique	Rue	Numéro(s) de lot(s)	
Coordonnées du requérant			
Nom		Prénom	Téléphone
Numéro civique	Rue	Municipalité	Code postal
Adresse courriel :			
Coordonnées du propriétaire (si différent du requérant)			
Nom		Prénom	Téléphone
Numéro civique	Rue	Municipalité	Code postal
Adresse courriel :			
Documents à joindre au présent formulaire			
Documents généraux : ☐ Une lettre détaillée expliquant le projet et la modification souhaitée ☐ Un plan ou un croquis montrant l'implantation sommaire du projet Dans le cas d'une demande visant l'ajout d'un usage dans une zone : ☐ La description du type d'usage souhaité et des conditions de son exercice, lorsque la demande vise l'ajout d'un usage dans une zone Documents spécifiquement exigés : ☐ _____			
Frais applicables à une demande de modification aux règlements d'urbanisme			
Frais généraux : Frais fixe d'étude 200 \$ Frais supplémentaires (lorsqu'applicable) : Frais de modification au plan d'urbanisme 100 \$ Publication d'un avis public Le coût réel au moment de la demande Tenue d'un registre 500 \$ Tenue d'un référendum 500 \$			

IMPORTANT

- **PRÉVOIR UN DÉLAI MAXIMAL DE 30 JOURS AVANT L'ÉMISSION DE VOTRE PERMIS OU CERTIFICATION D'AUTORISATION**
- **UNE DEMANDE INCOMPLÈTE, ERRONÉE OU NON CONFORME ENTRAÎNERA AUTOMATIQUEMENT DES DÉLAIS SUPPLÉMENTAIRES AU DÉLAI PRESCRIT**
- **IL EST INTERDIT DE DÉBUTER LES TRAVAUX AVANT D'AVOIR OBTENU LE PERMIS OU LE CERTIFICAT D'AUTORISATION REQUIS**
- **VEUILLEZ AVISER LA MUNICIPALITÉ DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS DE TOUS CHANGEMENTS OU MODIFICATIONS AUX INFORMATIONS ET/OU DOCUMENTS SOUMIS DANS LA PRÉSENTE DEMANDE**

Engagement du requérant

J'atteste que les renseignements que j'ai fournis sont complets, justes, véridiques et j'autorise la municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie à faire les vérifications qu'elle juge opportunes. De plus, j'autorise toute personne intéressée à consulter les documents ci-joints.

Je reconnais que les frais ne sont pas remboursables et que les frais applicables doivent être déboursés avant que la Municipalité entreprenne le début des procédures.

Je reconnais que rien n'oblige la Municipalité à accepter la demande et que le Conseil municipal peut mettre fin en tout temps au processus de modification et décider du moment d'amorcer la procédure de modification.

Signature

jj / mm / aaaa

